



Madame,  
Monsieur,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

**Lundi 01 juillet 2019 à 19H00 en la Salle du Conseil, au château de la Paix, chemin de Mons, 61 à 6220 Fleurus**

## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE PUBLIQUE**

- 1. INFORMATION - Délégation du contreseing du Directeur général pour certains documents aux responsables des départements.**
- 2. INFORMATION – Procès-verbal de la Réunion de Concertation entre la Commune et le C.P.A.S., tenue le 13 juin 2019.**
- 3. Règlement d'Ordre Intérieur du Comité de Concertation Commune/C.P.A.S. - Décision à prendre.**
- 4. Marché des producteurs locaux - Convention à conclure entre la Ville de Fleurus, l'Association de fait "Fleurus en Transition" et l'A.S.B.L. "Produrable" - Modification - Décision à prendre.**
- 5. Procédure de distribution de coupes aux associations sportives de l'entité - Conditions et formalités - Décision à prendre.**
- 6. "Mon Toit Fleurusien" S.C.R.L. - Proposition de désignation de 4 représentants de la Ville de Fleurus au sein du Comité d'attribution – Décision à prendre.**
- 7. I.G.R.E.T.E.C. - Proposition de désignation d'un représentant de la Ville de Fleurus au sein du Conseil d'Administration – Décision à prendre.**
- 8. Installations "nucléaires" du Zoning de Fleurus/Farciennes - Désignation des 6 représentants de la Ville de Fleurus au sein du Comité d'Accompagnement – Décision à prendre.**
- 9. Convention Ville de Fleurus/Société de logements publics "Mon Toit Fleurusien", pour la mise en place d'un service commun d'entretien des espaces verts - Paiement des factures relatives aux prestations - Décision à prendre.**
- 10. Bail d'entretien des voiries communales 2019 - Approbation des conditions, du mode de passation et de l'avis de marché - Décision à prendre.**
- 11. Marché conjoint de travaux pour l'aménagement de la Ligne 147 du Ravel, située sur les territoires de Fleurus et de Sombrefe - Approbation de la convention Ville de Fleurus/Commune de Sombrefe - Décision à prendre.**
- 12. Mission d'Auteur de Projet pour l'aménagement pour mise en conformité des églises - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision à prendre.**

13. **Réfection de sentiers agricoles - 2019 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision à prendre.**
14. **Marché de services financiers pour le financement des dépenses extraordinaires - Marché répétitif - Approbation des conditions et du mode de passation – Décision à prendre.**
15. **PATRIMOINE - Vente à la Société Wallonne des Aéroports (SOWAER) de l'ancien chemin n°11 bis, sis rue des Sablières à HEPPIGNIES - Approbation du projet d'acte - Décision à prendre.**
16. **PATRIMOINE - Legs à la Ville de Fleurus, suivant testament du 26 décembre 2009 – Décision à prendre.**
17. **"Club Cyclisme Baulet" - Organisation du "Grand Prix Albert Fauville" - Utilisation de la subvention 2018 - Décision à prendre.**
18. **Convention de collaboration entre la Ville Fleurus et le "Club Cyclisme Baulet", dans le cadre de l'organisation du "Grand Prix Albert Fauville", le 01 septembre 2019 - Approbation - Décision à prendre.**
19. **Convention de collaboration, dans le cadre de l'Eveil culturel dans le milieu d'accueil de la M.C.A.E., entre la Ville de Fleurus et le Théâtre "La Bulle à sons" - Décision à prendre.**
20. **Accueil Temps Libre - Mise à jour du Règlement d'Ordre Intérieur de l'accueil extrascolaire "Youpi" - Décision à prendre.**

#### **SÉANCE A HUIS CLOS**

21. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Heppignies - Ratification de la fin de fonctions, au 31 mai 2019, à raison de 11 P/S, d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
22. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la fin de fonctions, au 31 mai 2019, à raison de 13 P/S, d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
23. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Heppignies - Ratification de la fin de fonctions, au 31 mai 2019, à raison de 02 P/S, d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
24. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 03 juin 2019 au 28 juin 2019, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
25. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 03 juin 2019, à raison de 02 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**
26. **Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 03 juin 2019, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**

27. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 03 juin 2019, à raison de 11 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
28. Enseignement fondamental – Année scolaire 2019/2020 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité d'institutrice primaire, du 02 septembre 2019 au 30 juin 2020, à raison de 24 P/S – Décision à prendre.
29. Enseignement fondamental – Année scolaire 2019/2020 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité d'institutrice primaire, du 02 septembre 2019 au 30 juin 2020, à raison de 24 P/S – Décision à prendre.
30. Enseignement fondamental – Année scolaire 2019/2020 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité d'institutrice primaire, du 02 septembre 2019 au 30 juin 2020, à raison de 24 P/S – Décision à prendre.
31. Enseignement fondamental – Année scolaire 2019/2020 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de maître de néerlandais, du 02 septembre 2019 au 30 juin 2020, à raison de 24 P/S – Décision à prendre.
32. Enseignement fondamental – Désignation d'un Directeur d'écoles, à titre temporaire, dans un emploi non vacant de plus de 15 semaines – Décision à prendre.
33. Enseignement fondamental – Congé, pour interruption partielle de la carrière professionnelle, à raison d'un cinquième temps, du 01 octobre 2019 au 31 août 2020, à accorder à une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.
34. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de formation pluridisciplinaire, à raison de 02 P/S et de diction, à raison de 01 P/S, dans un emploi vacant, du 23 mai 2019 au 29 juin 2019 - Décision à prendre.
35. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la démission de fonctions, au 22 mai 2019, d'un professeur de diction, à raison de 01 P/S et de formation pluridisciplinaire, à raison de 02 P/S, à titre temporaire, dans un emploi vacant – Décision à prendre.
36. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur de percussions, à raison de 05 P/S, du 02 septembre 2019 au 30 juin 2020 - Décision à prendre.
37. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur de formation musicale, à raison de 09 P/S, du 02 septembre 2019 au 30 juin 2020 - Décision à prendre.
38. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur de guitare, à raison de 05 P/S, du 02 septembre 2019 au 30 juin 2020 - Décision à prendre.
39. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur de piano, à raison de 03 P/S, du 02 septembre 2019 au 30 juin 2020 - Décision à prendre.
40. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur de formation pluridisciplinaire, à raison de 04 P/S, du 02 septembre 2019 au 30 juin 2020 - Décision à prendre.

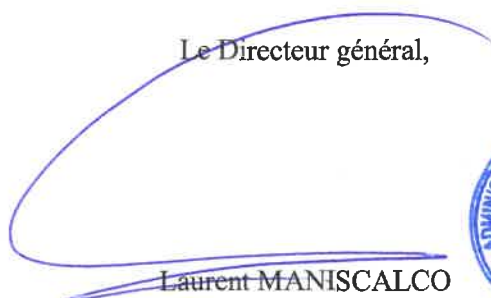
41. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur de piano, à raison de 03 P/S, du 02 septembre 2019 au 30 juin 2020 - Décision à prendre.
42. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur de piano, à raison de 04 P/S, du 02 septembre 2019 au 30 juin 2020 - Décision à prendre.
43. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur de formation musicale, à raison de 02 P/S, et de harpe, à raison de 02 P/S, du 02 septembre 2019 au 30 juin 2020 - Décision à prendre.
44. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur d'histoire de la musique et analyse, à raison de 03 P/S et d'écriture musicale-analyse, à raison de 01 P/S, du 02 septembre 2019 au 30 juin 2020 - Décision à prendre.

FLEURUS, LE 19/06/2019

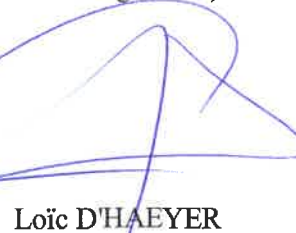
PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

  
Laurent MANISCALCO



  
Loïc D'HAeyer